

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 11 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 11 juin, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace séraphin GIMBERT de Vesseaux, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIEILHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas.

La séance est ouverte à 19H30 en présence de :

PRESENTS : MC SAUSSAC, JY MEYER, M BOUSCHON, S CIVIER, J DAUMAS, C FAURE, P GAILLARD, A GUIBERT-BATTAINI, R KAPPEL, I NGUYEN, B PERRUSSET, E ROCHE, J SOUBEYRAND, JF DEVES, JC COURT, S CAVIGGIA, JY PONTHER (proc de P MAISONNEUVE), G SAUCLES (proc de S GENEST), C PASTRE, R MOULIN, B TEYSSIER, J LAFFONT, M GUYON, G ANTONY, P ROUX (proc de P CORTIAL), MF MARTIN, J SEBASTIEN, JL ARNAUD, G FANGIER, S REYNIER (proc de C WIOT), J BOYER, F SOULAVIE, G DOZ, M CEYSSON, A ROUSSET, B SOUCHE (proc de F CHASSON), M TOURVIEILHE (proc de M TAUPENAS) et A LAURENT.

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 38

Procurations : 6

Votants : 44

Absents : 8

Date de convocation : 4/06/2024

Secrétaire de séance : C PASTRE

Absents : JP LARDY, K ESSAYAR, C HADDAD, MF TASTEVIN, P DUPONT, D BERAL, V VANDUYNLAGER et M CHAZE.

En présence des suppléants non votants : JP MARRON et O BOISSIN.

Objet : ZAE Lucien Auzas : acquisition des parcelles à la SCI PASCAL.

Le Président rappelle que le développement économique (installation, extension des entreprises) constitue une politique prioritaire menée par la CCBA.

Un tènement de 12 831 m², constitué des parcelles cadastrées section AS n° 9, 10, 226 et 267, est à la vente par la SCI Pascal sur la ZAE Lucien AUZAS à Lavilledieu. Il s'agit de parcelles plates, situées à l'extrémité de la rue des Tireuses de Soie, voirie réhabilitée en 2018/2019 et viabilisée, sauf pour l'assainissement collectif qui devra se faire par servitude de passage sur la parcelle voisine.

Son acquisition par la CCBA permettrait de récupérer un foncier économique rapidement valorisable, risquant de faire l'objet d'une spéculation foncière. Cela permettrait également de finaliser le bouclage avec la rue de la Parnasse au Nord. La CCBA étudie plusieurs possibilités de valorisation après aménagement, par cession ou location.

Afin de s'assurer de la disponibilité de ce tènement pour un projet économique, il est proposé que la CCBA se porte acquéreur de ce tènement de 12 831 m² au prix de vente demandé par le vendeur de 25 € le m², soit 320 775 €.

Ce prix correspond à l'estimation domaniale.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- L'acquisition à la SCI Pascal, des parcelles cadastrées section AS n° 9, 10, 226 et 267, sises rue des Tireuses de Soie à Lavilledieu représentant une superficie de 12 831 m² au prix de 320 775 € frais d'actes à la charge de la CCBA ;
- D'autoriser le Président à la signature de tous documents nécessaires à la promesse de vente et à l'acte à intervenir et à toutes formalités utiles à l'application des présentes ;
- D'inscrire les crédits correspondants au budget.

Pour extrait certifié conforme

Fait à UCEL, le 12 juin 2024.

Le Président, Max TOURVIEILHE

Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20240611-DEL11062024-05-DE
Date de télétransmission : 13/06/2024
Date de réception préfecture : 13/06/2024